

UNCRPD – Suivi des interpellations des ministres sur la mise en œuvre des recommandations faites à la Belgique

Note méthodologique pour la réunion « AG »

1/ La démarche

a) contexte

- 3 octobre 2014 : le Comité des droits des personnes handicapées (Le Comité) adressait à la Belgique ses observations finales sur le premier rapport de la Belgique sur la mise en œuvre de l'UNCRPD
- 2 août 2019 : la Belgique devra transmettre au Comité ses deuxième et troisième rapports sur la mise en œuvre l'UNCRPD
- Par son 33.3, l'UNCRPD prévoit que les personnes handicapées et leurs organisations représentatives seront impliquées dans le processus de suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD

b) Logique

- Le BDF a considéré qu'il était important de créer un dialogue minimum avec les différents ministres de tous les niveaux de pouvoir de la Belgique fédérale
- L'option retenue a été de « faire le point » à mi-parcours entre les deux rapports attendus par le Comité

c) Forme

- Un courrier a été adressé à chaque ministre, de chaque gouvernement, de chaque entité constitutive de la Belgique fédérale
- Ce courrier
 - Rappelait le contexte UNCRPD
 - Précisait quelles recommandations étaient pertinentes par rapport aux compétences du ministre concerné ou de la ministre concernée
 - Soulignait l'exigence d'impliquer les personnes handicapées et leurs organisations représentatives dans les processus de décision les concernant
 - Demandait quelles mesures concrètes le ministre ou la ministre a prises ou projetée de prendre pour mettre en œuvre les recommandations
- Timing
 - Envoi en juillet 2016
 - Demande de réponse pour octobre

- Rappel envoyé aux Premier Ministre et ministres-présidents en janvier 2017

2/ Analyse quantitative

- Une analyse quantitative des réponses reçues des ministres et secrétaires d'Etat
- L'analyse quantitative sera disponible sur la partie « AG » du site internet du BDF

3/ Analyse en fonction des « principales recommandations du Comité des Droits des personnes handicapées »

- Discuter de chaque aspect en détail lors de la réunion "AG" serait impossible
- Le CA a convenu de préparer une forme de synthèse sur base des recommandations principales qui avaient été retenues lors de la rencontre entre la délégation du BDF et le Rapporteur pour la Belgique du Comité des droits de la Personne handicapée, M. Lalahom
 - Les recommandations présentées à M. Lalahom étaient au nombre de 10 et portaient sur :
 1. Conseils d'avis (art.4.3)
 2. Sensibilisation (art.8)
 3. Accessibilité (art.9)
 4. Justice (art.12&13)
 5. Liberté et sécurité, Torture et traitements dégradants (art.14 & 15)
 6. Autonomie de vie et inclusion (art.19)
 7. Domicile / Famille et Niveau de vie / Protection sociale (art.23 & 28)
 8. Education (art.24)
 9. Travail et emploi (art.27)
 - 10.Statistiques (art.31)
 - Aborder ces 10 thèmes en détail serait impraticable. L'option retenue a donc été de les regrouper en 5 approches :
 1. Conseils d'avis (art.4.3) et statistiques (art.31), constituent les éléments clés des revendications du BDF et ont une implication pour chaque ministre
 2. Accessibilité (art.9), a des implications transversales et touche tous les ministres
 3. Justice (art.12&13) et Liberté et sécurité, Torture et traitements dégradants (art.14&15), abordés dans un seul point

4. Education (art.24), Travail- Emploi (art.27) et Niveau de vie & Protection sociale (art.28)
 5. Respect du domicile & Famille (art.23) et Autonomie & Inclusion (art.19)
- Sur base de ce regroupement, les aspects « sensibilisation » et statistique seraient laissés de côté, mais il serait sans doute possible d'en toucher un mot dans le point 1 « Conseils d'avis » : les statistiques sont un élément de base de la prise de décision
 - Pour chacun de ces aspects sera rédigé un texte de départ qui servira de base de discussion

4/ Partage au niveau de l'assemblée générale du BDF

- Tous les membres de l'assemblée générale auront accès, via le page « AG » du site Internet du BDF à
 - la note méthodologique
 - l'analyse quantitative
 - les PDF des courriers de réponse reçu des ministres et secrétaires d'Etat
- Tous les membres de l'assemblée générale seront invités à une réunion d'échange et de synthèse le 29 juin 2017, de 10 à 13h00, à la Finto. Cette réunion visera à définir comment utiliser au mieux les informations reçues des ministres, notamment au niveau médiatique
- Minutage de la réunion :
 1. Accueil (2 minutes)
 2. Présentation des résultats retirés des réponses reçues et présentation méthodologique (10 minutes)
 3. Approche « Conseils d'avis » et Statistiques : introduction (5 minutes)
 4. Discussion sur l'approche « Conseils d'avis » (20 minutes)
 5. Approche « Accessibilité » : Introduction (5 minutes)
 6. Discussion sur l'approche « Accessibilité » (20 minutes)
 7. Approche « Justice, liberté et sécurité, Torture et traitements dégradants » : Introduction (5 minutes)
 8. Discussion sur l'approche « Justice, liberté et sécurité, Torture et traitements dégradants » (20 minutes)
 9. Approche « Education, Travail- Emploi et Niveau de vie & Protection sociale » : Introduction (5 minutes)
 10. Discussion sur l'approche « Education, Travail- Emploi et Niveau de vie & Protection sociale » (20 minutes)
 11. Approche « Respect du domicile & Famille et Autonomie & Inclusion » : Introduction (5 minutes)

12. Discussion sur l'approche « Respect du domicile & Famille et Autonomie & Inclusion » (20 minutes)
 13. Détermination des axes principaux de communication : 3 messages maximum (30 minutes)
 14. An-Sofie Leenknecht(EDF) : modalités pratiques du deuxième cycle de révision par le Comité des droits des personnes handicapées (2019)
 15. Conclusions (3 minutes)
- Total = 180 minutes, soit 3 heures

5/ Utilisation médiatique des résultats obtenus

- La proposition du CA est la suivante :
 - Partir du contenu et des conclusions de la réunion du 29 juin pour produire un matériel de communication à l'intention de la presse
 - Solliciter un entretien avec un/une journaliste par rôle linguistique, entretien qui se déroulera sur base du matériel de communication produit après la réunion du 29 juin
 - Communiqué de presse à diffuser après les entretiens de presse